

## Circulaire d'information

**INFCIRC/1072**

18 janvier 2023

**Distribution générale**

Français

Original : anglais

---

## Communication datée du 16 janvier 2023 reçue de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence une note verbale datée du 16 janvier 2023.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE  
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
À VIENNE

N° 4131/36-197-4952

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations suivantes.

Le 14 janvier 2023, les missiles tirés par la Fédération de Russie sur Kiev ont endommagé plusieurs bâtiments et provoqué un incendie sur le site de l'Institut de recherche de Kiev, qui exploite un réacteur de recherche (WWR-M).

Au 16 janvier 2023, le feu était éteint, et l'évaluation des conséquences des bombardements se poursuivait.

À la suite d'autres tirs de missiles effectués par la Fédération de Russie sur l'ensemble du territoire ukrainien le 14 janvier 2023, en particulier contre l'infrastructure énergétique ukrainienne, le niveau de production d'énergie électrique des tranches des centrales nucléaires ukrainiennes a été réduit sur ordre du répartiteur de l'opérateur du réseau électrique ukrainien.

La mission permanente de l'Ukraine appelle l'attention des États Membres de l'AIEA sur le fait que les actions illégales susmentionnées de la Fédération de Russie constituent des actes violents persistants contre des installations nucléaires en Ukraine qui vont à l'encontre du Statut de l'AIEA fondé sur la Charte des Nations Unies.

Ces actions vont également à l'encontre des dispositions des résolutions GOV/2022/17 du 3 mars 2022, GOV/2022/58 du 15 septembre 2022 et GOV/2022/71 du 17 novembre 2022 du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, intitulées « Incidences de la situation en Ukraine sur la sûreté, la sécurité et les garanties ».

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer sans délai le texte de la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Sceau]

Vienne, le 16 janvier 2023